



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 1^{er} avril 2004, à 20H15
à la Salle de Spectacles

2^{ème} séance 2004

Séance du jeudi 1^{er} avril 2004

Présidence de M. Jean-François Clément, président

Le Bureau du Conseil vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance de l'année.

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, Monsieur F. Tabany, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

67 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes Arielle Bonzon
Nathalie Kocher
R.-M. Prêtre

MM. J.-J. Aegerter
Ali Hemma-Devries
Bruno Iamarino
Christophe Kocher
Raymond Vincent

Sont absents :

MM. David Divoine
Eric Flaction-Rouvière
Michel Grenacher
Roger Gumy
Pierre Trenz

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Président informe que l'ordre du jour est modifié, étant donné que les Présidents de groupes n'ont pas reçu le rapport de la commission d'étude concernant le préavis No 36. Ce préavis est reporté à la séance du 29 avril 2004.

Un nouvel ordre du jour est donc soumis à l'approbation des membres du Conseil ; il est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2004.
2. Assermentations.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.

6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Nomination d'un membre à la Commission des finances.
8. Nomination d'un membre à la Commission recours en matière d'impôts.
9. Election d'un scrutateur suppléant au bureau du Conseil 2004.
10. Réponse de la Municipalité à la motion de Madame Anne Holenweg Rouyet pour une gestion associative des jardins familiaux du 26 mars 1998.
Nomination éventuelle d'une commission.
11. Préavis No 35 :
Plan général d'évacuation des eaux de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge.
M. Pascal Ruschetta, président-rapporteur.
12. Préavis No 37 :
Installation de pavillons provisoires sur le site Verdeaux-Pépinieres.
Dépôt du préavis - discussion préalable.
13. Préavis No 38 :
Organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement du groupe scolaire du Léman.
Dépôt du préavis - discussion préalable.
14. Préavis No 39 :
Admission de 17 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis - discussion préalable.
15. Rapport d'activité du Conseil Intercommunal AIC de la Planta.
Mme Tinetta Maystre, rapporteure.
16. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2004

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Assermentations

Suite aux démissions de Monsieur le conseiller communal Michel Christinat et de Madame la conseillère Geneviève Finger, **M. le Président** prie Madame Valeria Mellone et Monsieur

Robert Mulopo, candidats de la liste complémentaire du groupe socialiste, de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée ; il invite les membres du Conseil communal, ainsi que le public, à se lever.

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie les nouveaux conseillers de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "je le promets" :

Lecture du serment

M. le Président remercie **Madame V. Mellone** et **Monsieur R. Mulopo** (soc.) de leur engagement au service de la Commune et les prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

3. Communications de la Présidence

M. le Président : Le Bureau du Conseil a appris le décès de Mme Huguette Savary-Krummen épouse de Monsieur Pierre Savary, huissier suppléant, ainsi que le décès de Monsieur Negib Hemma Devries, fils de Monsieur Ali Hemma Devries, conseiller communal. Le bureau exprime ses sincères condoléances à ces deux membres de notre Conseil ainsi qu'à leur famille. Pour honorer leur mémoire, nous vous prions de bien vouloir respecter quelques instants de silence.

*** Résultats des votations fédérales et communales du 8 février 2004**

Votations fédérales

Electeurs inscrits 7'024

Objet No1 – Contre-projet Avanti

Oui 1'071
NON 2'382

Votes rentrés 3'481
Taux de participation 49 %

Objet No2 – Bail à loyers

OUI 296
NON 3'167

Votes rentrés 3'488
Taux de participation 49 %

Objet No3 – Internement à vie

OUI 1'724
NON 1'689

Votes rentrés 3'479
Taux de participation 49 %

Votation communale

(1^{ère} votation incluant les étrangers)

Electeurs inscrits 12'035

Arrêté d'imposition pour les années 2004-2005

OUI 2'463
NON 2'113

Vote rentrés 4'550
Taux de participation 37,81 %

- ✓ Le bureau a accepté le principe de joindre aux documents habituellement remis pour le conseil, un rappel des manifestations culturelles se déroulant sur le territoire de notre commune. Ce qui explique l'envoi du document «Printemps musical» ainsi que celui intitulé «la municipalité vous informe». Le bureau espère ainsi soutenir et renforcer la participation au sein des événements culturels.

- ✓ A ce propos, et comme mentionné dans vos documents, la manifestation «Lausanne-jardins 2004 » se déroulera du 19 juin au 17 octobre. Celle-ci couvre un territoire qui s'étend de la Place de l'Europe à la Gare de Renens. La revue «Tracés 05 », bulletin technique de la Suisse Romande qui relate cette exposition, est à disposition des conseillères et conseillers au foyer.

M. le Président donne lecture de divers courriers adressés au Président du Conseil communal de Renens :

➤ **Entraide familiale de Renens et environs daté du 3 février 2004**

L'Entraide Familiale gère le jardin d'enfants "Le Pinocchio" situé à l'Avenue de Censuy 22, depuis de longues années.

Depuis plus d'une année, nous sommes confrontés à un problème important : l'accès des locaux est situé dans le passage sous l'immeuble et est le lieu de rendez-vous et de défoulement des jeunes du quartier et d'ailleurs. C'est aussi leurs toilettes publiques.

Chaque matin, la jardinière d'enfants doit commencer sa journée par le nettoyage et la désinfection des lieux. De plus, la personne d'entretien en soirée subit de nombreux désagréments, se fait enfermer dans les locaux ou doit se défendre pour éviter l'envahissement des lieux. Elle refuse de poursuivre son activité de nettoyage dans ces conditions.

Nous avons discuté à plusieurs reprises avec la Régie Galland SA et avons étudié la possibilité de modifier l'implantation de l'entrée du jardin d'enfants. La gérance a pris en compte le problème et a proposé à la Municipalité de Renens de fermer ce passage. Madame Bouche de la Régie nous a confirmé oralement que la Municipalité de Renens a répondu négativement à cette proposition.

Le comité de l'EFRE ne veut pas continuer d'offrir à des enfants de 2 1/2 à 5 ans un accueil dans de telles conditions d'hygiène. Nous n'acceptons pas d'en rester au statu quo et demandons instamment qu'une solution acceptable soit proposée dans les meilleurs délais. Il serait regrettable qu'en ces temps où les places d'accueil de nos petits enfants se font rares, nous soyons contraints à fermer cette institution.

Nous vous remercions d'accorder toute votre attention à notre requête et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations les meilleures.

Signé par : R. Schmid, Président EFRE

➤ **Courrier de Mme Marie-Claude Chollet, à Renens adressé au Président du Conseil communal de Renens en date du 7 mars 2004 :**

Depuis un certain temps déjà, des bruits en tous genres courent concernant le quartier des jardins familiaux de Florissant et la construction d'immeubles en lieu et place de ces derniers.

Le service d'urbanisme que j'ai contacté par téléphone, madame Heiniger, puis une autre Monsieur, m'ont déclaré "ne rien savoir à ce sujet" - c'est pourquoi je me permets à ce jour de vous demander en quoi ce "projet" consiste, comment il va se réaliser, dans quels délais et , par ailleurs, si vous pourriez me procurer les adresses des "intéressés", ... Etat de Vaud m'a-t-on dit - mais qui ? etc...

En tant que citoyenne de Renens, je souhaiterais être dûment informée au sujet de tous ces "projets", car d'est à renens également que je paye mes impôts...

En vous remerciant par avance de l'attente de vous porterez à cette lettre, et en attendant votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil communal, mes salutations les meilleures.

Signé par M.-C. Chollet

Selon le Bureau du Conseil, ces deux courriers seront remis à la Municipalité pour réponse.

Le bureau du Conseil a été représenté par Monsieur Roland Divorve, 1er vice-président, à la remise du prix «Lausanne-Région Entreprendre »Edition 2004, qui s'est déroulée ce jeudi 1^{er} avril (avant la séance du Conseil communal) au Palais de Beaulieu.

Le Bureau du Conseil a été représenté lors des événements suivants :

- ♦ L'exposition bourse annuelle de la société philatélique en date du 7 mars
- ♦ Printemps musical qui s'est déroulé du 25 au 28 mars

Ces deux événements attestent de la qualité de l'offre culturelle au sein de notre Commune, ainsi que du dynamisme et de la motivation des sociétés locales.

Remarque :

La rediffusion de notre séance du conseil aura lieu le vendredi 2 avril, à 22h15 ainsi que le samedi 3 avril, à 15h30 sur TVRL.

M. le Président informe du dépôt

- * Interpellation urgente "Augmentation des tarifs des TL : quel est le point de vue de la Municipalité" - Mme A. Torriani (F.r.)
- * Interpellation concernant le chômage - Mme N. Haas-Torriani (F.r.)
- * Intervention "Le temps c'est de l'argent" - Mme M. Bandelier (soc.)

Ces objets seront traités en priorité au point No 16 de l'ordre du jour - "Propositions individuelles et divers".

M. le Président ouvre la discussion ; la parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

4. Communications de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, salue très cordialement l'assemblée et indique que la Municipalité à encore quelques communications à transmettre aux membres du Conseil communal.

M. M. Perreten, conseiller municipal donne la réponse à l'interpellation : "**au secours de nos balayeurs de rues**" déposée par M. le Conseiller communal Alexandre Goedecke le 3 octobre 2002 :

En date du 3 octobre 2002, M. le Conseiller communal Alexandre Goedecke a déposé une interpellation intitulée "au secours de nos balayeurs de rues" et demandait à la Municipalité de mettre tout en œuvre afin que Renens devienne propre par l'effort de chacun en diminuant et en respectant ainsi le travail de notre Service de voirie, et renseigne le Conseil sur ses démarches dans ce sens par le biais de ses communiqués mensuels écrits au législatif.

Dans le communiqué de la Municipalité du 13 juin 2003, le Conseil communal était informé que la Municipalité avait décidé d'entreprendre une campagne de sensibilisation sur la

propreté en Ville de Renens et de confier à l'Agence Equateur, M. Philippe Rovelli, la conception et la réalisation du projet. En automne 2003, M. Rovelli remettait sa réalisation sous forme d'affiches R4 et d'autocollants 100 cm x 40 cm à fixer sur des supports.

La campagne "Renens ville propre" débutera en mai prochain par la mise en place d'affiches sur les 21 emplacements réservés à l'affichage communal, une première fois du 3 mai au 30 mai et une seconde fois du 20 août au 26 septembre 2004. En parallèle, les autocollants fixés sur des supports seront posés périodiquement sur différents trottoirs, places, jardins et parcs de la ville, ainsi que dans les préaux d'écoles.

Une information sera faite à la population par le Renens-Infos d'avril prochain.

La Municipalité considère, par la présente, avoir répondu à l'interpellation "au secours de nos balayeurs de rues" déposée par M. le Conseiller communal Alexandre Goedecke.

D'autre part, suite à la chute du gros frêne dans le bois de Pachoudaz, le garde forestier, Monsieur Laurent Robert, a procédé aux contrôles des arbres situés sur la nouvelle parcelle acquise par notre Commune. Suite à cette inspection, il s'avère malheureusement que l'abattage de 14 arbres est nécessaire pour des raisons sanitaires et de sécurité. Je tiens à votre disposition le rapport complet. Cette partie de forêt sera replantée avec des espèces indigènes, comme des noisetiers et des érables champêtre par exemple. En aucun cas, cette surface ne sera soustraite au régime forestier ; une information écrite sera faite aux habitants du quartier proche du bois de Pachoudaz.

M. R. Bovier, conseiller municipal, fait une communication au Conseil communal concernant la mise en valeur de la parcelle "En Belle Vue" :

Lors de la séance du 22 mai 2003, la liste des bureaux d'architecture appelés à présenter un projet de mise en valeur de la parcelle "En Belle Vue" a été communiquée.

Dans le courant de l'automne 2003, le collège d'experts désigné pour examiner les propositions des six candidats retenus a rendu son verdict. Il a porté son choix sur le projet du bureau Zurbuchen-Henz à Lausanne qui l'a séduit par sa manière d'aborder le site, en créant des constructions dans un environnement de parc.

Dès la décision connue, la Municipalité s'est mise à la recherche d'un investisseur. Suite à un appel d'offres anonyme dans diverses revues professionnelles et officielles, 36 personnes ou sociétés se sont inscrites pour recevoir le dossier complet. Parmi elles, seules 12 sociétés ont fait parvenir une offre complète et chiffrée.

Après un examen attentif des propositions, le choix municipal s'est porté sur l'entreprise générale Geneco SA à Lutry pour des raisons pécuniaires et d'esprit de collaboration. En effet, d'une part, cette société a offert le montant le plus élevé et, d'autre part, elle accepte de travailler avec l'architecte lauréat.

A l'heure actuelle, les services communaux planchent sur l'élaboration d'un plan de quartier avec l'appui d'un groupe de travail composé de 3 municipaux, de l'investisseur, de l'architecte, d'un représentant des riverains et d'une déléguée de la Commission consultative d'urbanisme.

Le Conseil sera appelé à se prononcer par préavis sur le plan de quartier d'abord et sur la vente de la parcelle ensuite.

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : Lors de notre dernière séance, Monsieur le conseiller communal Christian Widmer nous avait dit avoir vu son attention attirée par un entrefilet qu'il avait trouvé dans je ne sais quel journal - entrefilet qui disait que les CFF devaient payer davantage d'impôts - l'intervenant recommandait alors à la Municipalité de se renseigner à ce sujet.

La Municipalité s'est procuré le jugement du Tribunal Fédéral du 23.12.2003 (paru en allemand !). Il y est rappelé qu'en début 2000, l'administration cantonale des impôts des Grisons avait envoyé une notification d'impôts aux CFF pour l'année 1999. Les CFF avaient fait recours auprès du Tribunal administratif du canton des Grisons et, ayant été déboutés, ils se sont adressés au Tribunal Fédéral.

Le Tribunal Fédéral rappelle qu'il y a deux CFF - si on ose dire - CFF SA et les CFF au sens de la loi du 20 mars 1998. Ces derniers ont le devoir, de par les obligations fédérales d'assumer les infrastructures pour le transport des personnes et d'assurer le transport des marchandises. C'est un peu comme notre patrimoine administratif, il n'y a pas d'impôt perçu sur cette partie des biens des CFF. Par contre, les diverses compagnies, composant la société CFF SA, payent des impôts et la Commune de Renens encaisse ces impôts depuis 1999 - par exemple, sur les gains réalisés par CFF SA en louant un kiosque dans les bâtiments de la Gare ou en louant des terrains qu'elle met en droit de superficie.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, nous fait part d'une décision du Conseil d'Etat en rapport avec l'application de l'accord général sur le commerce des services de l'OMC :

"Le Conseil d'Etat répond à l'interpellation du Député Ritz au Grand Conseil et à la Municipalité de Renens suite à l'interpellation de Mme B. Anhorn au sujet des conséquences sur la Constitution vaudoise, les activités de l'Etat et des communes, de l'accord général sur le commerce des services négociés au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Conformément à sa position exprimée lors de la consultation, le Conseil d'Etat se montre très réservé sur bon nombre de dossiers ayant trait au commerce des services et revendique une meilleure inclusion des cantons dans les négociations à venir.

Il propose en outre que l'Union des Communes Vaudoises soit consultée, s'il y a lieu au sujet de négociations portant sur le commerce des services."

On peut donc être pleinement rassuré, on va dans le sens de la demande de Madame la conseillère Bastienne Anhorn.

M. le Président ouvre la discussion sur les nombreuses communications de la Municipalité.

Mme D. Pittet (F.r.) : Dans sa communication au Conseil communal sur l'état des motions, interpellations et questions en suspens au 31 décembre 2003, la Municipalité a oublié la motion "pour une réflexion autour de formes d'interventions préventives en réponse à l'insécurité urbaine" - déposée le 4 octobre 2001.

Le réflexion a bien eu lieu, elle a duré une bonne année, un rapport fort détaillé a été élaboré, mais a débouché, pour des raisons financières, sur une suspension du projet. Cette suspension a été annoncée par courrier de la Direction de la Sécurité sociale le 29 août 2003 à tous les membres du groupe de travail ayant planché sur le sujet.

C'est pourquoi, je considère n'avoir reçu qu'une réponse partielle à ma motion et demande à la Municipalité de remettre cette motion dans la liste des motions encore en suspens.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale, estime que Madame la conseillère communale Danièle Pittet a raison, sa motion aurait dû figurer dans cette liste.

En effet, le malentendu n'est pas tellement la décision après le groupe de travail. La réponse partielle était la création d'un groupe de travail.

Le projet n'est pas abandonné, il est suspendu ! Dès lors, aussi bien le groupe de travail que les conseillers communaux en avaient été informés dans les priorités que la Municipalité avait édictées avant l'étude du budget.

Actuellement, une démarche est en cours au niveau cantonal. L'Etat est entré en matière pour un cofinancement partiel et des informations complémentaires ont été demandées dans ce sens.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) : Je tenais à remercier la Municipalité pour la réponse à ma motion.

Après lecture des chiffres, je dois reconnaître que les résultats d'une sensibilisation et d'une mise à disposition de lieux de dépôts des déchets sont positifs au vu du pourcentage de recyclage.

Je reconnais également les efforts fournis par la Municipalité et j'espère que ces efforts seront poursuivis, afin d'inciter la population à se prendre en charge sur cette question, y compris en terme de communication, ceci afin d'une part de continuer à soigner notre lieu de vie et d'autre part afin d'éviter d'avoir à sanctionner le mal lorsqu'il est fait.

M. J.-M. Dupuis (lib.) : En préambule, je tiens à remercier la municipalité et notamment les services écoles et bâtiment pour la rédaction de ce document.

Ce document a été demandé par voie de motion fin juin 2003. Vous conviendrez aisément que s'il a fallu quelques 8 mois pour établir ce document il est difficile de l'analyser et le digérer complètement en 6 jours, toutefois il m'inspire les quelques remarques qui vont suivre.

Rappel : La commission chargée d'examiner le préavis 25 (Aménagement et location de surfaces à usage scolaire dans l'immeuble « C4 » - En Plan Léman) était consciente que la proposition faite à l'époque avait une vocation transitoire.

Ainsi la commission in corpore (et non pas un groupe du conseil) a déposé ladite motion, afin d'obtenir un document de planification scolaire à l'instar d'un plan directeur. Elle voulait éviter la mise devant le fait accompli et le saucissonnage des projets.

Ainsi il s'agit bien d'une motion, qui à mon avis doit déboucher sur le dépôt d'un préavis type plan directeur (même s'il n'y a pas de demande formelle de crédit).

Le document que nous avons dans les mains représente à mon avis une bonne base de travail, mais doit être encore étoffé. Certains chiffres doivent être affinés notamment sur le type de population par quartier (nombre d'enfants par logement). La taille des collèges est également un élément important.

Enfin, ces quelques projets scolaires auront pour effet de doubler la dette communale qui passera de 30 à 60 millions de francs. Vu ces chiffres, je pense que vous admettrez que les conseillers municipaux aient l'intention de s'investir et de participer activement. Ainsi, je demanderais donc au conseil :

- d'accepter la poursuite de l'étude de planification scolaire (travail qui peut et/ou doit être fait avec la commission scolaire).
- de suspendre dans l'intervalle tous nouveaux projets relatifs aux bâtiments scolaires.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Si cette motion est devenue une interpellation, c'est pour faire juste selon le règlement ; en effet, la motion débouche sur une décision du Conseil communal.

Cette étude nous a permis - et vous l'avez reconnu - de vous présenter un tour d'horizon de la planification scolaire de notre Commune pour ces prochaines années. Le Municipalité s'est dit qu'avec un tel document, la discussion était nécessaire - il y a de nombreux points à expliquer.

Avant de passer à l'étude des pavillons scolaires que l'on doit construire pour la rentrée 2004, la commission pourrait passer un certain temps à étudier cette planification et à poser toutes les questions utiles.

La Municipalité pensait que le Conseil communal allait fonctionner de la sorte, je vous rappelle que l'on ne peut pas suspendre la construction des bâtiments scolaires pour un

temps incertain. Le rentrée scolaire 2004 doit la mise en service de 4 nouvelles classes. Je pense donc que l'on mener en parallèle les deux choses !

Mme N. Dupont (rad.) : C'est à propos de la réponse municipale à l'interpellation du 27 mars 2003 de Madame la conseillère communale Karine Clerc Ulloa, concernant les déchets à Renens.

Dans cette réponse, il a été mentionné qu'une réorganisation au niveau du Service voirie-espaces verts devrait permettre d'augmenter le temps de travail consacré aux différents contrôles dans le terrain et contacts avec les gérances, propriétaires et concierges.

Madame la conseillère communale Karine Clerc Ulloa proposait déjà, lors de la séance du conseil communal du 26 juin 2003 d'augmenter le poste de la conseillère en compostage, afin qu'elle puisse ponctuellement intervenir à des actions précises de proximité.

Je suis très étonnée de m'apercevoir que nos conseillers municipaux tardent à mettre en place une vraie structure concernant tous nos déchets à Renens. La Municipalité mentionne une réorganisation au niveau Service voirie- espaces verts qui devrait permettre d'augmenter le temps de travail sur le terrain. Je me pose la question suivante, quand est ce que cela serait-il fait ? Devrons-nous attendre aussi longtemps que la motion de Madame Holenweg Rouyet pour une gestion associative des jardins familiaux, déposée le 26 mars 1998 avec une réponse le 9 février 2004 et qui nous communique que cette association n'a pas pu être réalisée en tant que telle !

La conseillère en compostage qui a reçu son congé au 31 décembre 2003, suite à la suppression des composts de quartier n'aurait-elle pas pu se charger directement de ce travail ? Elle était déjà sur le terrain et intervenait déjà chez certains propriétaires et concierges d'immeubles et ceci pour les déchets verts porte à porte. N'avait-elle pas déjà son numéro de téléphone dans le calendrier officiel pour le ramassage des ordures ménagères et autres déchets ?

Notre conseillère en compostage bien connue des habitants de notre Commune qui intervenait aussi dans le milieu scolaire et qui s'est occupée de la remise en état des jardins familiaux en 2002-200, n'aurait-elle pas pu poursuivre cette tâche sur le terrain et contacts avec gérances, propriétaires et concierges ? Dans tous les cas, je sais que c'était son souhait. N'aurait-il pas fallu faire une réorganisation avant de lui donner son congé ? Ainsi nous aurions bénéficié immédiatement des contrôles et des contacts.

Pour revenir à la réponse de la Municipalité quant à la manière d'améliorer le tri des déchets, je ne suis pas favorable qu'elle poursuive avec des informations écrites aux propriétaires et gérances. Nous avons déjà suffisamment de papier, de publicité de tout genre et souvent même pas lus ! (Un montant de Fr. 3'000.-- est écrit, c'est Fr. 10'000.-- au budget).

Je souhaite que la Municipalité se penche sérieusement sur la problématique des déchets. Actuellement, c'est un sujet très important. Comme le disait Madame la conseillère communale Karine Clerc Ulloa lors de notre séance du 27 mars 2003, nous pourrions améliorer encore l'attitude de la population dans sa prise en charge de ses déchets et notamment dans le tri de ces derniers.

A propos, permettez-moi de vous lire un petit article dans le journal "Energie environnement" de l'automne dernier, que j'ai trouvé sensationnel et qui pourra vous donner des idées.



(Photocopie de l'article en fin de procès-verbal)

Je souhaiterais que la Commune de Renens propose de tels cours et que la Municipalité étudie ce projet.

Pour votre information, dans le quotidien "24Heures" du 3 juillet 2003, le conseiller municipal des Travaux de la Commune de Lausanne comptait bannir des trottoirs les sacs poubelles ; il a réuni des professionnels de l'immobilier, afin des les associer à une campagne ayant pour but de faire disparaître les sacs poubelles des trottoirs de la ville.

Le sujet est d'actualité et je remercie notre Municipalité de bien vouloir aussi faire quelque chose dans ce sens.

* (Photocopie de l'article "24Heures" en fin de procès-verbal)

M. M. Perreten (rad.) : "Les poubelles", c'est un sujet très important, un problème difficile à régler, car notre règlement permet d'intervenir auprès des gérances pour les conseiller. Nous n'avons pas de moyens de rétorsion.

La question du montant de Fr. 10'000.-- prévus au budget sous compte No 450.3102 : il y a effectivement Fr. 3'000.-- pour la sensibilisation et Fr. 7'000.-- sont consacrés à l'impression du calendrier que la population reçoit au début de l'année.

Je répondrai au prochain Conseil aux autres questions posées par Madame la conseillère communale Nicole Dupont.

M. A. Goedecke (rad.) : J'interviens tout d'abord suite à la réponse écrite faite par la Municipalité à Monsieur le conseiller Jean-Marc Dupuis.

J'avais peu de temps, j'ai regardé les questions posées, j'ai cherché ensuite dans la réponse, les réponses aux questions et j'ai été catastrophé... J'ai lu Conseil d'Etat, etc... et j'ai arrêté de lire pour le "dicastère école" arriver avec une réponse de ce genre-là, il ne faut pas s'étonner que l'on y perde son latin !

On sait les difficultés, on les connaît, il fallait répondre aux questions de M. Monsieur le conseiller communal Jean-Marc Dupuis. Si lui se contente de cette réponse tant mieux ! En ce qui me concerne, ce n'est pas une réponse. Nous savons que n'avons plus les moyens financiers pour nous occuper de ces questions de constructions de bâtiments scolaires, il n'y a rien qu'à voir, on nous propose des containers pour recevoir des classes... il nous faut une ordonnance sur le plan cantonal et comme pour les TL, il nous manque des sous ce n'est donc plus possible !

Mais, je venais à la tribune pour féliciter la propreté dans la Commune. Merci et bravo à Monsieur Rovelli, en particulier, parce qu'avec ses dessins et cet humour-là... je suis sûr que notre Commune va devenir propre.

Pour M. le conseiller municipal Perreten - c'est long depuis octobre 2002 jusqu'à avril 2004, j'aurais en effet imaginé qu'il y aurait des solutions plus pragmatiques et plus rapides- ceci dit, je n'ai pas une réponse complète, comme Mme Danièle Pittet, pour moi aussi c'est une réponse partielle.

En ce qui concerne le service "Voirie", c'est parfait, on sait que l'on va avoir quelque chose de bien... il manquerait néanmoins encore des cendriers, car pour le fumeur, il n'ose pas mettre sa clope dans les boîtes à papier ! Malheureusement, ces fumeurs sont encore une partie importante d'entre-nous, la partie la plus importante reste les mâcheurs de chewing-gums ! On mâche tous des chewing-gums parce que souvent l'on ne fume plus... en conséquence il faut vraiment et surtout à la Place du Marché et dans les passages publics en sous-sol que vous trouviez des solutions pour inciter le dépôt adéquat de ces gommes et clopes.

Réponse incomplète, car j'avais également interpellé les dicastères "Ecole" et "Police" parce que j'aurai voulu que tout le monde s'accroche à ce problème et que l'on ait des communiqués réguliers de ce qui se faisait dans tous ces dicastères.

Actuellement, je ne sais pas si "Ecole" et "Police" peuvent nous dire s'ils ont entrepris quelque chose, mais si rien n'a été fait, ma motion reste donc en vigueur, car il me faut des réponses complémentaires de ces deux dicastères.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Il y a quelque chose qui me surprend dans les prévisions scolaires de la Municipalité. D'après le canton, il faut compter une moyenne de 0,8 écolier par nouvel appartement. Or vous avez décidé d'appliquer un taux de 0,5. Avez-vous des raisons sérieuses de supposer qu'on aura systématiquement moins d'enfants par nouvel appartement que dans le reste du canton ? Ou est-ce que cette croyance repose seulement sur les calculs effectués en mixant les deux exemples du chemin de Broye et du Censuy, exemples qui sont du reste très différents entre eux.

Parce que la différence est sensible. Avec votre façon de calculer, vous arrivez seulement à 184 élèves à court terme dans les nouveaux quartiers, tandis qu'avec la façon cantonale il y en a 114 de plus, soit grosso modo l'équivalent de 6 à 7 classes en plus. Même remarque pour les besoins à moyen terme.

Comme il est moins grave de se tromper en prévoyant trop d'élèves que pas assez, la prudence aurait commandé de prendre la méthode cantonale.

M. O. Golaz, conseiller municipal : Je n'ai peut-être pas une réponse complète à la question de Monsieur le conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz. Si ce taux de 0,5 a été choisi, c'est parce que depuis bientôt maintenant plus de 10 ans ce taux a été choisi par les directeurs des écoles et jusqu'à preuve du contraire - vous me direz que ce n'est pas tout à fait vrai parce que l'on saucissonne - ce taux était respecté.

On pourrait effectivement prendre le taux supérieur, ce qui nous ferait aussi des classes plus nombreuses et bien sûr un coût supplémentaire pour notre Commune, qui elle n'a pas les moyens d'assumer tous ces frais.

M. J.-P. Leyvraz, (F.r.) : j'ai l'impression que si on a prévu trop petit, on aura quand même les coûts supplémentaires !

M. J.-M. Dupuis (lib.) : Pour répondre à Monsieur le conseiller communal Alexandre Goedecke, "non" je ne me contente pas de cette réponse. Le document est bien, mais il est incomplet. Cela me permet de rebondir sur ce que vient de dire M. Leyvraz, je ne voulais pas entrer dans les chiffres.

Il faut faire juste, oui on fait juste d'accord, alors quand on dépose une motion c'est une motion ou bien on le dit tout de suite si on veut la transformer en interpellation quand on la dépose.

Pour faire juste, je me suis basé sur notre Règlement du Conseil communal. S'il s'agit d'une interpellation, on répond de suite ou à la séance et non pas 8 mois plus tard !

La commission voulait un rapport, suivi d'une décision, basée sur une planification c'est donc bien une motion !

La Municipalité a ses vues, nous sommes là pour dialoguer, le Conseil communal a également les siennes. Quand nous nous sommes réunis pour les 4 petits pavillons, la commission était consciente qu'une planification à long terme était nécessaire, ceci afin d'éviter les mesures d'urgence dont on va reparler ce soir résultat d'un manque d'anticipation ou d'un travail fait à la va-vite.

Je crois que ce groupe de travail est nécessaire, qu'il doit travailler avec la Municipalité, avec les services communaux concernés, la commission scolaire et la commission des finances.

Mme V. Berseth Hadege (Fr.) au nom de **Mme A. Bonzon** (excusée) intervient au sujet de l'interpellation du 4 décembre 2003 relative au niveau de la sécurité routière à l'avenue du Censuy :

Je remercie la Municipalité d'avoir donné une réponse à mon interpellation, mais je ne puis l'accepter étant donné que la réponse n'était que partielle. J'avais stipulé dans ma question que si une zone 30 ne pouvait être instaurée sur le tronçon

précité, l'autre possibilité était l'aménagement d'un seuil ralentisseur de trafic. Aucune mention n'a été faite à ce sujet. Par ailleurs, le nouvel aménagement prévu entre l'avenue du Censuy et l'avenue du Caudray n'évitera pas le manque de sécurité pour les enfants se rendant à l'école du Censuy, car beaucoup d'enfants utilisent les deux passages pour piétons non protégés, un se situant devant la Piscine de Renens et l'autre approximativement à hauteur de l'avenue du Léman.

Je demande donc avec insistance l'installation d'un seuil ralentisseurs de trafic devant le premier passage piéton.

M. P. Petter, conseiller municipal : Je souhaite répondre de manière plus précise à la dernière question de par Madame la conseillère communale Arielle Bonzon lorsqu'elle sera là.

Il est vrai, comme nous le disons dans le texte, que ce sont des sujets encore à l'étude, nous n'avons pas pris une option définitive. Le seuil ralentisseur est une possibilité, mais il y en a d'autres à étudier.

D'ailleurs, cela nécessitera le dépôt d'un préavis ; actuellement, nous préparons l'inventaire de tous les investissements en cours pour l'année.

Mme M. Romano, (soc.) intervient quant au document écrit "communication au Conseil communal sur l'état des motions, interpellations au 31 décembre 2003, la Municipalité a vraisemblablement oublié la motion déposée le 11 septembre 2003 concernant la sécurité et l'aménagement du Collège de Sous-Biondes".

M. O. Golaz, conseiller municipal, estime qu'il s'agit certainement d'un oubli et qu'il sera répondu ultérieurement à cette motion.

M. J. Studer (soc.) : Je souhaite revenir sur la motion "Etude et analyse des places de jeux et de détente mises à disposition de la jeunesse dans la Commune". J'ai reçu une réponse que la commission qui avait été nommée était dissoute et je trouve que c'est une bonne chose. Seulement, je voulais rappeler que la commission avait été nommée que entendre qu'on n'avait pas Fr. 500'000.- pour faire la réfection des places existantes. Dans nos deux rapports que nous avons fait en 2002 et 2003, on a posé un certain nombre de questions que je ne vais pas énumérer à nouveau ce soir, mais je souhaiterais que Monsieur le conseiller municipal "Culture-Jeunesse-Sports" relise et réponde à toutes les questions.

Est-ce que la motion est une interpellation ? - Je me contente de l'une ou de l'autre.

Je propose donc que pour le travail qui a été fait ne soit pas totalement perdu, on puisse proposer ces rapports comme cahier des charges par exemple à un(e) étudiant(e) de l'Ecole Sociale et Pédagogique qui pourrait, avec l'outil qu'est la Ville de Renens et cette problématique des places de jeux pour l'épanouissement d'une jeunesse, peut-être plancher et nous faire un travail de diplôme qui nous éclairerait sur les besoins d'une commune comme la nôtre.

M. O. Golaz, conseiller municipal, indique que cette excellente idée sera étudiée par la Municipalité.

M. J.-P. Leyvraz, (Fr.) : Dans le communiqué pour la période du 22 novembre au 6 février, on nous présente plein de facilités en matière de parcage à la Savonnerie, à l'Hôtel-de-Ville et au parc Frehner : jetons, abonnements, etc. Question : y a-t-il seulement des offres visant les gens qui viennent parquer de l'extérieur ou y en a-t-il d'autres adaptées aux résidents ? Je rappelle que l'an dernier, l'observation de la commission de gestion en faveur de macarons pour les résidents a été soutenue par le Conseil unanime à 5 abstentions près.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Vous avez vu que pour le parking de l'Hôtel-de-Ville notre souhait était de mettre la première heure gratuite, mais pour des raisons techniques c'était difficile, c'est pourquoi cette première heure ne coûte que 20 centimes !

Nous allons mettre sur pied, en commun avec les commerçants - la décision doit se prendre en Municipalité demain matin - une campagne pour faire mieux connaître ces places de parc et encourager les gens à utiliser le parking de l'Hôtel-de-Ville. Cette campagne devrait être mise en place au mois de mai déjà.

D'autre part, vous lirez dans le rapport de gestion que la Municipalité souhaite que l'étude de la mise à disposition de "macarons" se fasse.

Mme T. Maystre (AeC) : C'est une question de procédure. En effet, je souhaite revenir à la réponse municipale sur la planification scolaire à Renens : va-t-on l'accepter, va-t-on voter ?

Il y a une demande de refuser la transformation d'une motion en interpellation et à toutes fins utiles, j'avais quelques arguments à ce sujet. A mon avis la réponse de la Municipalité n'est pas complète. Voici les trois points à signaler :

1. Le délai a été fort long, les chiffres étaient déjà connus en juin dernier.
Toujours est-il qu'aujourd'hui on sait que d'ici 2007, il faudrait en tout cas 47 locaux supplémentaires. Or, 47 locaux c'est la taille d'un nouveau bâtiment à placer sur un nouveau site, plutôt que de les éparpiller de part et d'autre. Nous attendons donc une réponse.
2. Retour des élèves VSG de la Planta.
Leur retour à Renens n'est pas mis en question, je ne vois pas vraiment pourquoi. Toujours est-il que si cela se fait, nous avons néanmoins une part financière dans la Planta, qui doit nous revenir en retour, si nous quittons le bateau. C'est un chiffre qui aurait dû trouver sa place dans cette réponse.
3. Les cartes se trouvant à la fin de la réponse et qui sont très instructives.
Il nous en faudrait deux supplémentaires, même si elles sont peut-être plus difficiles à faire !
On a la carte de l'offre scolaire à Renens, idéalement il nous faudrait aussi la carte (pas seulement des chiffres) des besoins scolaires. On voit en effet, que la carte de l'offre laisse des zones blanches (hors périmètre) à Renens, tout le nord de Renens est "en blanc". Où sont-ils enclassés les enfants de ces quartiers ? D'autre par, une carte de terrains disponibles serait également utile, afin de réfléchir en terme d'espace, pour localiser un site scolaire supplémentaire.

Ce sont des informations qui me manquent dans ce rapport. Il serait très utile qu'une commission planche sur cette réponse !

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Je comprends que ce rapport appelle un certain nombre de questions, de suggestions, de propositions, de demandes de renseignements supplémentaires. Nous ne prétendons pas que ce rapport est exhaustif pour chacun.

C'est une interpellation, il n'y a rien à changer. Le problème n'est pas là, le problème est de savoir si vous voulez l'étudier, il suffit de nommer une commission pour l'étude de ce rapport. Je vous rappelle simplement qu'il y a 4 pavillons scolaires qui doivent être prêts pour la rentrée scolaire 2004 !

M. le Président propose de soumettre au vote - suite à la proposition de Madame la Syndique - la constitution d'une commission d'étude suite à la réponse à cette interpellation. **C'est à une très large majorité que les membres du Conseil communal acceptent de nommer une telle commission d'étude.** Les présidents de groupe présenteront les noms des commissaires à l'issue de la séance.

M. Ch. Widmer (rad.) remercie Monsieur le conseiller municipal Jean-Jacques Ambresin de sa réponse. Il remercie vivement les juristes des CFF, car avec un petit jeu de passe-passe il ont réussi à faire que les CFF soient exonérées de payer des impôts sur 1/10 du territoire cantonal, mais nous devons être rassuré les CFF paient un impôt sur le kiosque !

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. J.-M. Reymond, président de la commission des finances indique que lors de sa dernière séance la commission des finances a examiné et pris position sur les préavis suivants :

✓ **Préavis no 27 de l'année 2003**

Il s'agissait du renouvellement d'un tracteur avec tondeuse ventrale. Le préavis est clos, sans dépassement ni moins value. Le conseil communal avait accordé un crédit de Fr. 47'075, soit la somme dépensée.

✓ **Préavis no 37 - Installation de pavillons provisoires sur le site Verdeaux-Pépinières**

Le montant de ce préavis n'est pas inscrit au plan des investissements. La commission est très surprise, pour ne pas dire plus, de voir arriver un tel préavis. Quelle est la planification qui nous amène à une telle situation, quelques mois seulement après l'inauguration de l'agrandissement du collège de Verdeaux. Cependant, contrainte par les faits, la commission accepte le montant de ce préavis, pour permettre d'accueillir les enfants de manière décente.

✓ **Préavis no 38 - Organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement du groupe scolaire du Léman**

Le montant de ce préavis n'est pas inscrit au plan des investissements. Après une longue discussion qui souvent sortait du cadre de ses strictes attributions, la commission des finances n'est pas arrivée à se déterminer sur l'opportunité d'engager un tel investissement. Un concours, pour l'agrandissement du groupe scolaire du Léman n'a pas convaincu les membres de la commission, compte tenu de la situation financière de la commune et de l'investissement qui en découle.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

M. B. Saugy, président de la commission, indique que la CARIC a pris acte avec intérêt de la statistique scolaire donnée en réponse à l'interpellation de Monsieur le conseiller communal Jean-Marc Dupuis. Elle a trouvé intéressant de disposer d'une carte des cercles de desserte des sites scolaires. Cette carte de l'île de Renens, fait ressortir des secteurs mal desservis, notamment au nord des Baumettes. Une carte des demandes actuelles et prévisibles faciliterait l'analyse et la prise de décision.

En 2003, la CARIC s'est préoccupée de la politique scolaire régionale, d'une part en fonction des stratégies de redistribution potentielles des classes prégymnasiales du collège de la Planta et d'autre part pour mieux comprendre les responsabilités des communes dans la fourniture de locaux à la nouvelle organisation scolaire du canton.

A ce titre la CARIC exprime le vœu que les commissions chargées d'étudier les 2 préavis communaux sur les bâtiments scolaires, soient informées, par exemple à la suite d'un sondage rapide, sur les demandes de classes des communes voisines, notamment dans le

cercle de desserte des sites scolaires limitrophes comme Florissant ou le Simplon, ainsi que sur les éventuelles offres de classes disponibles dans les zones de desserte des sites scolaires des communes voisines, dont Prilly ou Chavannes.

7. Nomination d'un membre à la Commission des finances.

M. Le Président indique que suite à la démission du 31 janvier dernier, de Mme Geneviève Finger en tant que membre de la commission des finances et conformément à l'art. 41 de notre Règlement du Conseil communal : **"(...) lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel est rattaché le membre à remplacer. (...)**. Il invite donc le président du groupe socialiste à présenter un(e) remplaçant(e) à la commission des finances.

✓ Le groupe socialiste présente la candidature de **M. François Delaquis**.

8. Nomination d'un membre à la Commission recours en matière d'impôts.

M. Le Président indique que suite à la démission du 31 janvier dernier, de Mme Geneviève Finger en tant que membre de la commission recours en matière d'impôts et conformément à l'art. 41 de notre Règlement du Conseil communal : **"(...) lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel est rattaché le membre à remplacer. (...)**. Il invite donc le président du groupe socialiste à présenter un(e) remplaçant(e) à la commission recours en matière d'impôts.

✓ Le groupe socialiste présente la candidature de **M. Jacques Studer**.

9. Election d'un scrutateur suppléant au bureau du Conseil 2004.

Suite à la démission de Mme Geneviève Finger, socialiste, **M. le Président** demande des propositions.

M. E. Roscigno, président du groupe socialiste, propose la candidature de Madame la conseillère communale Marcelle Bourquin-Chuard.

Aucune autre proposition n'étant intervenue, **Mme Marcelle Bourquin-Chuard** est donc nommée tacitement scrutatrice suppléante du Bureau 2004.

10. Réponse de la Municipalité à la motion de Madame Anne Holenweg Rouyet pour une gestion associative des jardins familiaux du 26 mars 1998. Nomination éventuelle d'une commission.

M. le Président ouvre la discussion et donne la parole à **M. O. Barraud** (soc.) :

Madame Anne Holenweg Rouyet ne faisant plus partie de notre Conseil, je me ferai son représentant devant cette assemblée. Elle a bien reçu la réponse de la Municipalité et la remercie pour son travail.

Elle regrette néanmoins la lenteur avec laquelle cette motion a été traitée. Elle regrette également que le projet n'ait pas totalement abouti malgré les efforts consentis. Elle espère tout de même que le travail de la commune en sera ainsi facilité et le dialogue avec les locataires amélioré.

M. le Président soumet au vote de l'assemblée la réponse de la Municipalité à la motion déposée par Madame Anne Holenweg Rouyet.

C'est à une très large majorité que la réponse municipale est acceptée.

11. Préavis No 35 :

**Plan général d'évacuation des eaux de l'entente intercommunale
Mèbre-Sorge.**

M. Pascal Ruschetta, président-rapporteur.

M. P. Ruschetta (soc.) présente le rapport de la commission d'étude :

La commission d'étude s'est réunie le mardi 2 mars 2004 à 20h00 au CTC.

Elle était composée de Mesdames Antoinette Schaffner, Nicole Haas Torriani et de Messieurs Bernard Saugy, Roland Divorne, Hubert Desboeufs, Jean-Claude Blanchard, Jean-François Clément et Pascal Ruschetta, président-rapporteur.

Messieurs Michel Perreten (conseiller municipal) et Michel Buffat (chef de service) représentaient la Commune.

Le président de la CARIC (commission nommée par le bureau pour étudier ce préavis intercommunal), Monsieur Bernard Saugy, prend d'entrée la parole pour nous informer de son désir de ne pas présider la commission de ce soir, puisque travaillant au sein de l'une des entreprises ayant fait des offres, son opinion ne serait pas parfaitement objective en tant que président. Après consultation, les membres de la commission acceptent ce changement de dernière minute et nomment votre serviteur en tant que président-rapporteur de ce préavis.

Monsieur Perreten nous présente brièvement la situation et amorce ainsi la discussion, en signalant pour notre information que les Communes de Saint-Sulpice, Crissier et Ecublens ont déjà voté positivement ce préavis qui, rappelons-le, est un préavis intercommunal. La Commune de Chavannes est, elle, sur le point de le voter à l'heure de la rédaction de ce rapport.

Le travail d'étude contenu dans ce préavis doit commencer avant le mois de septembre 2004 pour que nous touchions des subsides cantonaux.

Une question se pose rapidement : cette étude est-elle imposée ? La réponse est oui, elle l'est par la Confédération et le Canton puisque découlant d'une loi.

Ce plan général d'évacuation des eaux de l'entente intercommunale Mèbre-Sorges permettra d'avoir une vue concrète des canalisations régionales et de prévoir les travaux futurs liés aux nouvelles constructions et autres modifications des terrains.

Les plans existent, mais seront actualisés et unifiés au plan intercommunal pour les canalisations des cinq Communes concernées.

Monsieur Buffat nous informe qu'actuellement, toute nouvelle construction doit permettre une rétention d'eau pour éviter un engorgement des conduites d'évacuation en cas de fortes pluies.

Le PGEE permet de calculer précisément le diamètre et d'autres paramètres des nouvelles canalisations ou lors de remplacement de ces dernières.

Un commissaire demande pourquoi on ne va pas mettre directement des gros tuyaux ?

Le coût des travaux n'est pas proportionnel à la grandeur ou au diamètre du tuyau, mais exponentiel, ce qui veut dire que plus la canalisation est de fort diamètre, plus le coût en est élevé et ceci dans un rapport qui peut aller de un à cent environ. Il n'est donc pas rentable de prévoir des canalisations disproportionnées par rapport à l'utilisation que l'on en fait ! D'où l'intérêt d'une étude qui permet de mettre les bons tuyaux aux bons endroits.

Une autre question est posée : comment tenons-nous compte dans ce PGEE du débit et des taxes y relatives des communes en amont ? - Réponse fournie par le Service : la détermination des débits des communes amont sera du ressort du Service entretien Mèbre-Sorge, en collaboration avec et sous la surveillance du service des eaux, sols assainissement (SESA).

Le bureau Ribl, mandaté pour la réalisation de ce PGEE intercommunal, recevra donc les données des communes amonts du Service d'entretien.

Conscients de la nécessité d'un SIT, les commissaires posent la question de savoir avec quel logiciel seront traitées les données et si ces données seront la propriété des communes ou du bureau mandataire ?

Le SIT choisi pour gérer le PGEE est celui de Crissier, qui sera équipé du logiciel " Edilis " de Géoconcept, tout comme Renens et Ecublens. La Commune de Chavannes est équipée du logiciel " Esery", compatible avec " Edilis ", tout comme la Commune de St-Sulpice avec son système LIDS de " Géomatic " ! Les données PGEE seront donc reportées sans problème sur le SIT de chaque commune membre de l'association. Elles seront disponibles avec les attributs et la topologie (mieux que le DAO) pour les utilisateurs autorisés.

Le logiciel de calcul de réseau, utilisé par le bureau mandaté, ne sera pas acheté par les différentes communes et il n'est pas spécifié que les données seront propriétés des communes. Une adaptation future des débits du PGEE passera nécessairement par un bureau équipé de ce même genre de logiciel de calcul. Cela doit rester dans le domaine des spécialistes du calcul de réseau, les techniciens communaux n'ayant pas assez l'occasion de travailler avec de tels instruments pour que les communes acquièrent cet outil informatique. Après nous avoir fourni ces informations et répondu à nos questions, Messieurs Perreten et Buffat se retirent pour laisser la commission délibérer.

Après quelques discussions, la commission se prononce pour l'adoption des conclusions de ce préavis par 6 oui, pas de non et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

M. J.-M. Dupuis (lib.) : C'est une question soit pour la commission soit pour Monsieur le conseiller municipal Michel Perreten. Il y a quelques temps, on avait voté un préavis sur le PGEE pour la Commune de Renens.

Je salue cette entente intercommunale pour gérer cela parce que c'est un sujet régional. Je voulais savoir "quid" du préavis PGEE Renens.

M. M. Perreten (rad.) : Le PGEE de Renens, on est en train de mettre les dernières informations de détail (ce que l'on connaît des bâtiments jusque dans les conduites

communales) toutes les conduites communales sont répertoriées - on sait où il y a du séparatif et où il n'y en a pas.

La petite boîte qui comporte 12 millions pour les eaux, je vous la dépense demain, il y a encore beaucoup d'endroits que l'on n'a pas encore mis en séparatif, mais le 80 % est fait !

M. le Président clôt la discussion et prie le président-rapporteur, M. P. Ruschetta, de donner lecture des conclusions :

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N°35 de la Municipalité du 9 février 2004,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. **D'autoriser** l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre l'étude de PGEE - Plan général d'évacuation des eaux.
2. **D'allouer** à cet effet à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit brut nécessaire, soit la somme de Fr. 340'000.--.

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

Déduction faite des subventions fédérales et cantonales (Fr. 248'200.--), cette dépense d'investissement sera amortie en 5 ans par le compte de fonctionnement de l'Entente.

Cet investissement n'entraîne pas de nouvelle charge de fonctionnement dans les comptes de l'Entente autre que l'amortissement annuel de Fr. 18'360.--.

M. le Président soumet les conclusions au vote de l'assemblée ; **elles sont acceptées à une très large majorité, quelques avis contraires et 3 abstentions.**

13. Préavis No 37 :

Installation de pavillons provisoires sur le site Verdeaux-Pépinieres.

Dépôt du préavis - discussion préalable.

M. le Président donne la parole à **M. J.-P. Leyvraz (F.r.)** : Je ne trouve pas très agréable de mettre des classes dans des baraquements situés presque sur le giratoire. La Municipalité pourrait-elle donc d'ici à la séance de commission, se pencher sur la question suivante : si des baraquements sont vraiment nécessaires, peut-on faire des rocades, mettre par exemple des locaux techniques ou administratifs dans les baraquements pour pouvoir en échange loger toutes les classes à l'intérieur du collège ?

M. J. Depallens (F.r.) : Le bon marché est toujours trop cher ! A peine 3 ans après l'inauguration de l'agrandissement "fait au forceps" du bâtiment scolaire de Verdeaux, projet qui avait été accepté de justesse en précisant qu'il correspondait à une évaluation de la situation.

Comment se fait-il que trois ans après, nous soyons encore en état de crise et que l'on consente à une utilisation du préau relativement inopportune. Je rappelle les discussions qu'il y a eues dans ladite commission qui a étudié le préavis de l'agrandissement de Verdeaux. Il fallait mettre le moins de classes possible donnant sur l'avenue du Bugnon pour des raisons de bruit... et maintenant on nous propose de mettre des "cabanons" à 4 ou 5 mètres de l'avenue du Bugnon - même si les fenêtres sont tournées de l'autre côté de la route, les élèves seront plus près de la route, donc du niveau pollution, vapeur de plomb et niveau bruit.

La surface qui a été généreusement accordée, un parking, un terrain de basket, etc... serait également plus intéressante. Si on était en temps de paix du point de vue scolaire, on pourrait trouver des solutions meilleures à l'époque déjà concernant l'utilisation des surfaces tranquilles. Maintenant, on arrive à des utilisations du préau, du parking et également des zones bruyantes.

Je crois que la commission va devoir étudier toutes ces questions, mais aussi étudier des alternatives, car on ne peut pas se contenter de ce préavis. En effet, il risque fort, au vue de l'approfondissement du dossier, d'être rejeté.

Je propose donc que la commission qui étudiera la réponse à l'interpellation de M. J.-M. Dupuis et consorts se mette au travail au plus vite pour pouvoir étudier d'autres pistes : un autre bâtiment, d'autres possibilités de localisation de ces "cabanons" situés à 5 mètres d'un giratoire bruyant !

J'adresse également une réflexion à ceux qui proposent de manière inconsidérée des baisses d'impôts brutales, il faut d'abord considérer l'ensemble de la Commune, les besoins scolaires ne se discutent pas, c'est-à-dire qu'il y a des normes. Tout à l'heure, on était étonné que Monsieur le conseiller municipal Olivier Golaz prenne une norme qui soit très basse en rapport au "rapport habitation/écolier".

Si on fait venir de nouveaux contribuables à Renens, qu'il s'agisse de logements subventionnés ou d'autres logements, on ne peut pas brader la présence d'écolier sur le sol de la Commune de Renens et mettre des effectifs de 22, 24, 26 ou 28 élèves par classe. Je crois que c'est inadmissible dans une période où l'on cherche des nouveaux contribuables qui viennent malheureusement pour M. Golaz avec des enfants, avec des normes proposées par le canton et non pas au rabais.

Il faut se pencher sur l'ensemble de la politique scolaire dans ces périodes d'augmentation de la population scolaire à Renens.

M. le Président nomme la commission d'étude, étant donné que la parole n'est pas demandée :

Du groupe libéral : M. Walter Siegrist, **président-rapporteur**

Du groupe socialiste : Mme Eva Gloor
Mme Nathalie Kocher
M. Jacques Studer

Du groupe Fourmi rouge : Mme Arielle Bonzon
Mme Karine Clerc Ulloa

Du groupe AeC : Mme Christine Sartoretti

Du groupe radical : Mme Gisèle Martin
M. Claude Regenass
M. Jacques Berthoud

**14. Préavis No 38 :
Organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement
du groupe scolaire du Léman.
Dépôt du préavis - discussion préalable.**

En préambule, **M. R. Bovier**, conseiller municipal, indique une adjonction au préavis No 38, soit :

Page 3 - sous Membres - il faut ajouter : M. Philippe Bonhôte, architecte, Genève
--

Mme E. Torriani (F.r.) souhaiterait recevoir, avant la séance de la commission, le "cahier des charges ou programmes des travaux" que les architectes reçoivent pour le concours.

M. R. Bovier, conseiller municipal, indique que malheureusement le "cahier des charges" n'est pas terminé ; il faut tout d'abord une décision éventuelle du Conseil communal pour pouvoir aller de l'avant. Actuellement, le jury n'a pas encore été nommé, le jury doit accepter le cahier des charges avant.

Mme N. Haas-Torriani (F.r.) est surprise de constater que dans le jury il n'y ait aucun enseignant, alors que sont eux qui sont les premiers utilisateurs concernés.

Mme T. Maystre (AeC) : Pour le préavis précédent, il était difficile de se prononcer vu l'urgence. Mais pour cet objet, je me demande s'il ne faut pas attendre que la commission qui étudiera la réponse à l'interpellation de Monsieur le conseiller communal Jean-Marc Dupuis et consorts ait siégé pour pouvoir se pencher sur cet objet, tant il est vrai qu'ils sont étroitement liés.

Je demande donc formellement que l'on attende le rapport de la commission qui s'occupe de cette réponse de la Municipalité avant ce préavis No 38 qui n'est pas aussi urgent.

M. R. Bovier, conseiller municipal : A la page 3 du préavis, il y a le calendrier des opérations. Pour pouvoir arriver en août 2007, on peut faire un compte à rebours, c'est le préavis du concours d'architecture qui est déposé en avril 2004. Si on prend 3 mois de retard, le chantier aura du retard aussi ; on peut vous assurer aussi que l'on n'a pas pris des marges de temps importantes. C'est d'ailleurs la raison qui a poussé à proposer cette date. Car nous espérons que le Conseil puisse prendre une décision à la prochaine séance.

Mme M. Bandelier (soc.) ne comprend pas l'organisation qui fait que l'on ne peut pas avoir un cahier des charges avant que le jury pour lequel on doit se prononcer, quasiment sur la base de ce préavis, ne soit nommé.

C'est la Commune qui demande un nouveau collège, c'est donc elle qui doit tenir à disposition un cahier des charges pour le produire devant un jury ad hoc.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, précise le fonctionnement d'un tel concours. Le cahier des charges d'un point de vue formel doit être approuvé par le jury du concours ; or, on ne va pas nommer le jury du concours aussi longtemps que l'on n'a pas le financement de ce concours.

Par contre, ce que l'on peut donner à la commission d'étude du préavis c'est la liste des locaux et de l'affectation des locaux que l'on souhaite voir installés sur ce site. La Municipalité doit adopter ce document demain.

Nous avons prévu large, car dans un concours on peut toujours prévoir plus et ensuite restreindre si cela est nécessaire !

M. J. Depallens (F.r.) : En page 3, cela m'a gêné de lire "expert et directeur des écoles ...", c'est-à-dire qu'il faut vraiment dire "expert et représentant des usagers".

On a vu dans le cadre de l'agrandissement du Collège de Verdeaux qu'au dernier moment - avec une consultation des enseignants - on a rajouté de manière vitale des salles de travaux spécialisés qui sont venues à la demande des enseignants.

J'aimerais bien sûr et je demande expressément à Monsieur le conseiller Municipal Olivier Golaz de faire en sorte que ça se passe, que si l'un des directeurs - primaire ou secondaire - vient qu'il y ait une procédure de consultation et de rassemblement des suggestions dans les établissements concernés.

A ce stade, il faut un représentant des enseignants pour une procédure de consultation qui permette d'étoffer ce cahier des charges en fonction des expériences des usagers quotidiens du futur bâtiment agrandi du Léman... si c'est la solution choisie !

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Si les directeurs sont à ce stade-là dans le jury, on peut imaginer qu'ils auront bien fait leur travail, ils se seront renseignés auprès de leurs enseignants et ils arriveront avec des informations correctes. On fera par la suite comme pour le Collège de Verdeaux : les enseignants seront consultés au fur et à mesure. Les choses s'étaient bien passées pour Verdeaux.

Mme T. Maystre (AeC) : Toutes ces réponses ne me rassurent pas. En fait, j'ai le sentiment que l'on cherche à nous mettre devant le fait accompli dans une atmosphère d'urgence.

Tant que le choix du site n'est pas discuté - il n'a pas pu être discuté ni en commission d'urbanisme, ni en commission scolaire - la discussion sur le préavis serait vaine. De plus en commission scolaire, il a été relevé qu'il serait inquiétant d'augmenter le nombre d'élèves sur le site du Léman.

Je souhaite donc que l'on vote sur le report de ce préavis pour donner le temps à la commission d'étudier le rapport de l'interpellation Dupuis.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Finalement, l'essentiel est que chacun comprenne que l'on a besoin de plus de 47 locaux à la rentrée 2007. Le travail que vous ferez sur la planification que nous avons préparée vous permettra de comprendre d'abord pourquoi on a besoin d'autant de locaux, et aussi pourquoi nous devons nous en tenir au site "Léman".

Le Conseil peut reporter ce préavis, mais il ne faudra pas qu'à chaque étape de ce grand projet on perde un à deux mois.

M. le Président soumet au vote de l'assemblée le report de l'étude du préavis No 38. C'est à une très large majorité que l'étude du préavis No 38 sera reportée à la prochaine séance du Conseil communal.

M. O. Golaz, conseiller municipal, propose néanmoins que le conseil désigne déjà les commissaires pour le préavis No 38.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, soutient cette proposition.

Mme T. Maystre (AeC) : La commission chargée d'étudier le préavis No 38 peut éventuellement être constituée des mêmes commissaires que la commission chargée d'étudier la réponse à l'interpellation Dupuis et consorts.

Avant toute chose, il faut d'abord que la commission qui étudie la réponse à l'interpellation de M. J.-M. Dupuis présente son rapport et ses réflexions. Il me paraît plus sage de réfléchir sur la situation scolaire à Renens avant de se lancer sur l'étude d'un projet d'un seul site, sans alternative.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, indique que les études peuvent aller en parallèle. Une commission étudie la planification et ensuite l'autre prend l'étude du préavis.

Mme M. Bandelier (soc.) propose que la même commission se charge de l'étude du préavis No 38 et de la réponse à l'interpellation Dupuis et consorts.

M. Ch. Widmer (rad.) : Le groupe radical s'oppose à cette manière de procéder ; nous souhaitons que la commission d'étude de la réponse à l'interpellation Dupuis et consorts ne soit pas nécessairement la même que pour le préavis No 38.

La nomination de cette nouvelle commission n'a pas été préparée dans les groupes, par contre la désignation des membres pour le préavis No 38 a bien eu lieu.

Je dit simplement qu'il faut nous laisser travailler dans les groupes - Madame la conseillère communale Tinetta Maystre a fait une proposition qui a reçu un large accueil - il faut donc respecter ce que le Conseil décide et s'en tenir là !

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) propose une interruption de séance, afin que les groupements politiques puissent prendre des décisions.

M. le Président accepte cette proposition.

Interruption de séance

M. le Président valide le fait qu'avec les présidents de groupe de constituer une commission chargée d'étudier la réponse à l'interpellation Dupuis et consorts".

Cette commission sera composée de :

Du groupe libéral	:	M. J.-M. Dupuis, président-rapporteur
Du groupe socialiste	:	Mme Myriam Romano M. Olivier Barraud M. Eugène Roscigno
Du groupe Fourmi rouge	:	M. Jacques Depallens M. J.-P. Rouyet
Du groupe AeC	:	M. Bernard Saugy
Du groupe radical	:	M. Roland Divorne M. François Morisod M. Christian Widmer

M. Ch. Widmer (rad.) propose également de désigner la commission chargée de l'étude du préavis No 38, étant entendu que ladite commission siégerait après avoir reçu le rapport de la commission chargée d'étudier la réponse à l'interpellation Dupuis et consorts.

A la fin de la séance, les deux commissions se réuniront pour fixer les dates, afin que le rapport "Dupuis" arrive très rapidement dans les mains de la commission du préavis No 38 !

M. le Président nomme la commission d'étude pour le préavis No 38, étant donné que la parole n'est plus demandée :

Du groupe socialiste	:	Mme Mireille Bandelier, présidente-rapporteure M. Olivier Barraud M. Radovan Bila
Du groupe Fourmi rouge	:	Mme Elena Torriani Mme Danièle Ayer
Du groupe AeC	:	Mme Yvonne Zurcher
Du groupe radical	:	Mme Florence Widmer M. Alexandre Goedecke M. François Morisod
Du groupe libéral	:	M. J.-M. Dupuis

15. Préavis No 39 :
Admission de 17 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis - discussion préalable.

M. M. Scala (soc.) souhaite savoir pourquoi certains dossiers ont un délai relativement long entre le moment de la demande d'admission à la bourgeoisie de la Commune de Renens et la date de l'autorisation fédérale de naturalisation suisse (allant parfois jusqu'à 4 ans dans certains cas présentés dans le préavis No 39).

M. le Président nomme la commission de naturalisation pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

16. Rapport d'activité du Conseil Intercommunal AIC de la Planta.
Mme Tinetta Maystre, rapporteure.

Mme T. Maystre (AeC), membre de la commission AIC, donne lecture du rapport d'activité 2003 pour l'exploitation de l'établissement secondaire de la Planta, selon l'article 40, point g) de notre Règlement du Conseil communal :

Selon un rituel bien établi, le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises en 2003, une première fois au printemps pour adopter le rapport de gestion et des comptes 2002 et une deuxième fois à l'automne, principalement pour adopter le budget 2004.

La présidence est revenue en 2003 à M. Pierre Wagnières de Villars-Ste-Croix.

Séance du printemps

Sur préavis de la Commission chargée de l'étude des comptes et de la gestion 2002, dans laquelle notre collègue M. Jean-Pierre Rouyet représentait Renens, le Conseil a adopté les comptes 2002 en date du 9 avril 2003. Dans ces comptes, les charges et les revenus sont de l'ordre de Fr. 2'744'250.-. Le processus EtaCom, étant en marche, ce chiffre est difficilement comparable avec les années précédentes. Le coût annuel moyen par élève est ramené à environ Fr. 2'675.- couvrant principalement les frais de personnel administratif et d'exploitation, le parascolaire et les frais du bâtiment. La part de Renens à ces coûts se monte à environ Fr. 407'000.- pour 130 élèves rennais inscrits (sur un total de 759).

Cette séance a permis de d'accepter la demande de crédit, décrite dans le préavis 28, de 62'000.- pour l'équipement de 2 salles informatiques complètes, ainsi que le raccordement du réseau pédagogique à Internet.

A cette occasion et dans l'optique d'alléger les processus de décision, le Conseil Intercommunal a accepté que les crédits pour ces travaux d'entretien ne seraient plus présentés sous forme de préavis, mais discutés dans le cadre du budget.

Séance de l'automne

Cette séance s'est tenue le 30 octobre. Elle a permis d'adopter le budget 2004, examiné auparavant par la commission ad'hoc, où Renens était représenté par la rapporteure du jour. Les charges et les revenus y sont en légère augmentation par rapport au compte 2002, s'élevant à Fr. 3'041'800.-, la part de Renens est budgétée à un peu de 400'000.-. L'augmentation du budget global de presque 400'000.- (prélevés sur le fonds de rénovation) est lié à des travaux importants prévus en 2004, tels que l'étanchéité d'une partie de la toiture, la 2^{ème} tranche de la réfection de la chaufferie, l'agrandissement de la bibliothèque, la réfection du bureau du directeur et de la cuisine de l'appartement du concierge, la climatisation de l'administration, ainsi que la pose d'une cloison en salle des maîtres pour régler des problèmes de fumée.

A cette occasion, le Conseil a demandé que l'on étudie l'installation de panneaux solaires, par exemple dans le cadre de la bourse solaire, en relation avec la future réfection globale de la toiture, dans le cadre de la bourse solaire dans la région lausannoise.

Coda

Jean-Pierre Rouyet, rapporteur de l'équipe des délégués rennais à l'AIC en 2003, vous informait que des réflexions seraient en cours afin d'alléger le nombre de représentants à cette Association intercommunale, un peu pléthorique (35 membres au Conseil intercommunal et 13 au comité de direction). La réflexion est en main du comité de direction, qui souhaite attendre la fin du processus EtaCom. En octobre 2003, le Conseil a également exprimé le vœux que l'on désigne une commission permanente des finances, en lieu de commissions ad'hoc désignées de cas en cas. Ces changements pourraient intervenir pour la prochaine législature.

17. Propositions individuelles et divers

Mme E. Torriani (F.r.) : "Augmentation des tarifs des TL : Quel est le point de vue de la Municipalité ?"

Le jeudi 25 mars 2004, la Fédération romande des consommateurs (FRC), l'Association Transports et Environnement (ATE), le parti ouvrier populaire et gauche en mouvement (POP) ainsi que le parti socialiste (PS) ont remis au directeur des TL, Monsieur Michel Joye, une pétition contre le projet de hausse des tarifs qui devrait entrer en vigueur le 12 décembre prochain. Celle-ci sera transmise au Conseil d'administration ainsi qu'à la structure « communauté tarifaire ».

Cette pétition est munie de plus de 6 000 signatures, récoltées pour la quasi-totalité en moins de 48 heures. Ce résultat illustre l'ampleur de la grogne qui existe au sein de la population, non pas contre les TL, mais plus spécifiquement contre des augmentations de tarifs qui seront très importantes.

La pétition met à juste titre l'accent sur les augmentations qui devraient toucher les enfants et les familles. En effet, le billet enfant devrait passer à 2 francs, soit plus de 50 % d'augmentation, alors que les abonnements pour enfants pourraient augmenter de 10 à près de 20 % selon la durée de validité. Par ailleurs, le rabais de 10 % pour les familles, introduit en 2001 suite à la motion que j'avais déposée au Conseil communal, serait supprimé. Pour une famille de deux adultes et deux enfants, la facture, pour des abonnements mensuels, passera ainsi d'un peu plus de 160 francs à plus de 200 francs, soit une augmentation très largement supérieure à 20 %.

Toutefois, les familles ne seront pas les seules touchées. Pour les adultes ou les retraités, les abonnements et les billets augmenteront également dans des proportions importantes : l'abonnement adulte devrait atteindre près de 60 francs par mois et le billet 2,80 francs. Sans parler du retour gratuit en soirée qui sera purement et simplement supprimé.

Pour une part, cette augmentation de tarifs tient à l'entrée en vigueur de la communauté tarifaire, très largement saluée et soutenue également par les pétitionnaires. En effet, l'entrée en vigueur d'une communauté tarifaire implique un changement dans la structure tarifaire – en d'autres termes une adaptation aux règles fixées par les CFF. Toutefois, comme le reconnaissent d'ailleurs les TL, cette augmentation de tarifs dépasse très largement ce qui tient à l'adaptation de la structure tarifaire.

Le projet envisagé par les TL est ainsi fait que les usagers qui utilisent plusieurs moyens de transports publics pour se déplacer bénéficieront de baisses de tarifs importantes par rapport à la situation actuelle alors que celles et ceux qui n'utilisent qu'exclusivement le réseau d'agglomération des TL seront confrontés à de fortes augmentations. En d'autres termes, l'ensemble des usagers TL qui vivent et travaillent dans la zone d'agglomération – c'est en particulier le cas de tous les Lausannois – vont payer très cher un développement de l'offre qui profitera en premier lieu à celles et ceux qui vivent loin de Lausanne et qui combinent plusieurs moyens de transports publics pour se rendre au travail. Dit encore autrement, les Lausannois comme tous les habitants de l'actuelle zone tarifaire n° 10, vont payer une nouvelle fois – c'était déjà en partie le cas lors de la dernière hausse des tarifs – pour une offre qui profitera surtout aux habitants de communes périphériques. Le Conseil d'administration des TL a d'ores et déjà donné son accord au projet de communauté tarifaire ainsi qu'au projet de nouvelle grille tarifaire. Toutefois, les décisions définitives devraient être prises d'ici le mois de mai. La Municipalité, à travers ses représentants au Conseil d'administration des TL, sera ainsi appelée à se prononcer sur la grille définitive des tarifs.

C'est pourquoi, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. *Quelle est la position de la Municipalité à l'égard de cette nouvelle augmentation des tarifs ?*
2. *La Municipalité trouve-t-elle normal que les usagers de la zone 10, dont fait partie la ville de Renens, fassent les frais de la mise en place de la communauté tarifaire ? Ne trouve-t-elle pas que ce projet de nouvelle grille des tarifs implique une répartition des coûts et des bénéfices particulièrement défavorable aux communes centres de notre agglomération ?*
3. *Comme indiqué plus haut, les enfants et les familles seront particulièrement touchés par ces augmentations de tarifs. La Municipalité, ou plus précisément ses représentants au sein du Conseil d'administration des TL, seraient-ils prêts à s'engager dans une démarche de négociation et de discussion avec les TL et leurs partenaires de la communauté tarifaire afin de permettre une modération des augmentations qui touchent les enfants ?*

Mme A.-M. Depoisier, syndique, souhaite pouvoir répondre d'une manière plus large et plus globale sur la problématique des tarifs, sur la communauté tarifaire et ses implications, si possible lors de la prochaine séance, mais au plus tard à la séance du mois de juin 2004.

Mme M. Bandelier (soc.) : Le temps, c'est de l'argent. Oui, mais pour qui ?

On savait le centre de notre ville à l'agonie mais, foin de thérapies coûteuses ou de soins palliatifs interminables ; avec le nouveau concept de parage, nos autorités ont réglé le problème par l'euthanasie pure et simple de notre cité.

Qu'on me comprenne bien : rendre le stationnement payant est une mesure parfaitement raisonnable et que tous les usagers peuvent comprendre. En revanche, qui, dans cette salle même, peut, en 42 minutes :

- ♦ faire du vrai lèche-vitrines, essayages à l'appui,
- ♦ choisir les alliances de son prochain mariage,
- ♦ faire examiner sa vue et choisir une nouvelle monture de lunettes,
- ♦ se faire faire une coupe-shampooing-teinture-brushing
(je ne parle pas d'une permanente) ?

Quant aux marathoniens qui souhaitent enchaîner le passage à la pharmacie, la commande d'une décoration florale et le papotage autour d'un café-pâtisserie (le tout sur une dizaine de mètres, si vous me suivez !), chapeau s'ils relèvent le défi !

De toute façon, s'ils comptaient faire tout cela avant la fermeture, ils sont déjà largement pénalisés par les longs et savants calculs auxquels ils auront dû préalablement se livrer devant l'horodateur ! « Voyons donc : si 12 minutes coûtent 40 centimes, 42 minutes ne se divisant pas par 12, combien dois-je glisser dans la tirelire pour bénéficier du temps maximum ? » Pour peu que la règle de 3 ait été intégrée par l'ancien cancre, il n'aura pas la monnaie nécessaire puisque, ayant lu les Communiqués de la Municipalité concernant la période du 22 novembre 2003 au 6 février 2004 – lesquels annonçaient le prix de l'heure (Heure) de parage ! – il s'était sagement muni d'une réserve de pièces de Fr. 2.- !

Solution à toutes ces embûches ? Même un ancien cancre la trouve sur-le-champ : le parking Migros, moins cher, temps de parage indéterminé, et à l'abri.

Ayant déjà cueilli les fruits du parage, le Centre commercial a de bonnes chances de conserver dans ses murs les clients potentiels qui préoyaient de visiter nos petits commerçants ; libérés du souci de l'heure en même temps que du poids des cabas, bien au chaud, ils pourront vaquer paisiblement à leurs activités de consommateurs : lunettes, alliances, fleurs, pharmacie, vêtements, coiffure... et même, comme ce fut le cas récemment, tenter leur chance pour devenir millionnaires ! En points Cumulus, certes, mais quand même !

Pendant ce temps, les boutiquiers trompent l'ennui en comptant leur maigre recette et en prenant la poussière. Jusqu'à ce qu'ils quittent les lieux, comme leurs prédécesseurs. Sur les places à 42 minutes, on voit des camionnettes de livraison, mais il n'y aura bientôt plus besoin de livrer quoi que ce soit, sauf, peut-être, des rames de papier et des stylos pour les bureaux qui investiront peu à peu les locaux vides. Une rue de bureaux, ça vous tente ?

Je demande donc à la Municipalité si elle est consciente de l'énorme bourde qu'elle vient de commettre avec la pose, sûrement coûteuse, des nouveaux horodateurs et des panneaux attenants, et quand et comment elle compte la réparer.

À moins, bien sûr, que tout cela – mais je trouverais la chose d'un goût douteux – que tout cela ne soit qu'un poisson d'avril !

M. P. Petter, conseiller municipal : Je remercie Madame la conseillère communale Mireille Bandelier pour son humour et ses remarques. Il n'y a rien de nouveau en ce qui concerne les parcomètres : les changements sont intervenus sur le parc Frehner, le parc de la savonnerie et sur le parc de l'administration communale où la 1^{ère} heure a été mise à 20cts, après c'est un tarif progressif.

En ce qui concerne les 42 minutes, c'est le tarif des parcomètres qui sont notamment sur la rue du Midi.

Pourquoi 42 minutes ? c'est un choix qui avait été fait lors de leur pose, c'est purement technique, on ne peut pas les régler à 40 ou à 45 minutes. On aurait pu les mettre à 60 minutes, mais le choix de l'époque était d'éviter les voitures ventouses et entre 30 minutes et 60 minutes le choix avait été de 42 minutes. Nous n'avons depuis des années aucune intervention décrivant ou rejetant ce choix.

Ce qui est nouveau, c'est un horodateur sur le Parc Frehner alors qu'avant il était en zone bleue. Pour le surplus, les nouvelles dispositions ont été évoquées par Madame A.-M. Depoisier.

Nous reviendrons plus précisément sur les tarifs différenciés des différents parages en ville dont les places sont largement suffisantes, en tout cas pour le commerce local et la population.

Mme M. Bandelier (soc.) maintient que le long de la rue de la Savonnerie les places étaient en zone bleue ; aujourd'hui il y a des parcomètres, il y a donc bien un changement !

Mme N. Haas Torriani (F.r.) : Tous les conseillers communaux reçoivent régulièrement les statistiques du nombre de travailleuses et travailleurs qui sont soit au chômage, soit demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du revenu minimum de réinsertion.

Je suis persuadée que de nombreuses personnes dans cette assemblée sont préoccupées de ces communications faites par la Municipalité. Les dernières en date relèvent qu'au mois de juillet 2003, à Renens, il y avait 6,8 % de chômeurs, soit 702 personnes touchées, 951 demandeurs d'emploi et 57 touchant le RMR. Ces chiffres n'ont pas cessé d'augmenter pour arriver en décembre 2003 à 8 % soit 828 chômeurs , 1'096 demandeurs d'emploi et 1010 au RMR.

Rappelons que M. Couchepin nous promettait une relance économique et baissait par la même occasion les cotisations de solidarité des très hauts revenus et les prestations offertes aux chômeurs. Ne rien dire face à cette situation me rendrait complice. Je me permets de présenter, ainsi que mon groupe, toute notre solidarité à toutes et à tous les travailleuses et travailleurs qui sont victimes d'une économie dont ils ne sont pas responsables.

Il est temps de que notre ville réagisse. La gestion des dossiers du chômage est confiée à l'Office régional de Placement, mais je suis persuadée que nos autorités doivent être plus actives et mener à bien un ou des projets à Renens, peut-être avec des communes environnantes.

Je demande à la Municipalité de s'attaquer de toute urgence à ce problème. Pour cela, il serait nécessaire de mieux connaître les métiers qui sont les plus touchés, les qualifications de ces personnes et de les rencontrer. De plus, il faudrait inciter les entreprises de la région à engager du personnel à travers l'Office Régional de Placement, plutôt qu'à travers des agences ; et enfin de se donner les moyens qu'elle estime les plus adéquats pour réaliser un ou des projets.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : C'est une préoccupation de la Municipalité qui partage son inquiétude de voir ces chiffres. En janvier, on avait 8,4 de taux de chômage et 870 personnes c'est beaucoup plus que le canton qui est à 5,5. Cela fait 12 ans qu'à Renens le chômage est plus élevé qu'au canton.

Il est difficile pour une Municipalité de trouver des angles d'attaque face au chômage. C'est à la fois des problèmes économiques et les chômeurs sont gérés par l'ORP. On a rencontré fréquemment l'ORP, on a relancé des programmes ETS. Actuellement on cherche des solutions. Cette motion permettra à la Municipalité de chercher des solutions. Cette motion permettra d'une part d'informer, d'autre part d'intensifier encore les actions que l'on peut faire au niveau communal.

M. le Président soumet au vote la motion ; c'est à une très large majorité que la motion est transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme V. Berseht Hadege (Fr.) au nom de **Mme A. Bonzon** (excusée) pose diverses questions concernant les camps de vacances :

- Comment justifiez-vous l'augmentation des camps de vacances 2004 à Ondallaz ?
- Cette augmentation est-elle inscrite dans le budget et si oui sous quelle rubrique ?

Je trouve injuste que certains enfants ne puissent plus participer à ces camps suite à cette forte augmentation, car une bonne partie des parents ne bénéficient pas de l'aide communale.

M. O. Golaz, conseiller municipal, répondra de façon plus précise lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. O. Barraud (soc.) donne lecture de son intervention "Hold-up de la Confédération" : Le 16 mai, la Confédération, inspirée par les milieux économiques les plus durs, veut réaliser un hold-up à Renens. Etant donné qu'une femme ou un homme averti en vaut deux, je me permets d'intervenir au sujet du paquet fiscal. L'éventuelle acceptation de cet objet aurait des conséquences directes et dramatiques pour notre commune.

La propagande de la droite helvétique prétend que la classe moyenne pourrait profiter d'allègements fiscaux significatifs. En réalité, en regardant de plus près, on s'aperçoit que les ménages ayant un revenu imposable de 50'000 francs pourraient jouir d'une réduction d'environ 50 francs. En revanche, les contribuables bénéficiant d'un revenu imposable de 150'000 francs économiseraient environ 5'000 francs. Voilà l'équité fiscale selon Merz & co.

Le paquet fiscal veut priver les collectivités publiques de 4 milliards par an. Une telle diminution des recettes ne peut s'effectuer sans une réduction massive des prestations. Les cantons et les communes, privés de 2,5 milliards, devront obligatoirement réaliser des programmes d'économies extrêmement douloureux. Files d'attente dans les hôpitaux, dégradation de l'école, baisse des prestations sociales, manque de policiers en sont les conséquences prévisibles.

Comme tout le monde le sait, la situation financière de Renens est périlleuse. Il est donc intéressant de se pencher sur les conséquences du paquet fiscal au niveau de nos finances. Selon les estimations officielles, l'introduction des mesures devrait se faire en deux étapes. Une première diminution de 3% amputerait notre budget d'environ 680'000 francs par année pour 2008 et 2009. Dès 2010, le pourcentage de réduction doublerait pour atteindre 6 % représentant alors une perte d'environ 1'300'000 francs par année. Ces mesures sont simplement insupportables pour notre commune.

La politique des "caisses vides" du gouvernement est totalement irresponsable! Les auteurs du paquet fiscal se sont d'ailleurs bien gardés d'indiquer où se feraient les principales coupes. De cette manière, le parlement fédéral laisse les autorités cantonales et communales gérer les conséquences intolérables de leur programme. La Municipalité de Renens a promptement réagi en adhérent au comité "NON au paquet fiscal". Elle rejoint ainsi une longue liste d'exécutifs cantonaux et communaux, tous opposés à cette arnaque fiscale.

Lors des votations du 8 février, les renanais ont parfaitement saisi où se situaient leurs intérêts. Ils ont compris que nous ne pouvions pas nous permettre de faire des cadeaux aux plus nantis. Ils ont refusé les vellétés d'une politique d'austérité de la droite. J'invite donc la population à voter massivement NON au paquet fiscal et demande au Conseil communal d'adopter **la résolution suivante** :

"Le Conseil communal de Renens invite la population à suivre la position de la Municipalité de Renens en refusant catégoriquement le paquet fiscal.

M. le Président ouvre la discussion sur cette intervention / résolution.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : La Municipalité a adhéré au comité "contre" ; elle participe ainsi aux actions de l'Union des Villes Suisses et de l'Union des Communes Vaudoises. Par contre, elle n'a pas encore versé d'argent dans ces différents comités. Elle se dit que Renens a quelques difficultés financières et la Municipalité attend encore un peu pour éventuellement reprendre la discussion pour verser quelque chose.

M. le Président soumet cette résolution au vote de l'assemblée ; elle est acceptée à une très large majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Mme M. Romano (soc.) souhaite que la Municipalité fasse part aux membres du Conseil communal du fruit de sa réflexion actuelle ou future concernant l'implantation d'un gymnase sur le territoire de notre commune, voire peut-être dans l'Ouest-lausannois.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, répondra ultérieurement à cette requête.

Mme M. Scala (soc.) pose deux question sur les requérants d'asile déboutés et pour lesquels il a été décidé de ne pas entrer en matière :

- y a-t-il de requérants d'asile déboutés à Renens ?
- quels sont / seront les répercussions financières d'une telle décision pour la Ville de Renens ?

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Nous attendons de savoir ce que le Conseil d'Etat décide. Il a eu un peu de peine à savoir quel département ou service va prendre en charge ces personnes. C'est vrai qu'un certain nombre de personnes vont se retrouver dans la rue sans rien pour vivre. Je viens d'apprendre que le Conseil d'Etat a pris une décision. On va donc certainement en savoir plus prochainement. C'est pourquoi je souhaite répondre lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Il remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée et rappelle que la **prochaine séance du Conseil communal est agendée au jeudi 29 avril 2004, à 20h15.**

La séance est levée à 23h05

Le Président :

La Secrétaire :

J.-F. Clément

R. Joliat